

Saint-Adolphe-d'Howard suspend la présentation de ses événements publics sportifs et culturels jusqu'au 31 août 2020

Saint-Adolphe-d'Howard, le 16 avril 2020) – Conformément à la directive émise le 10 avril dernier par le gouvernement du Québec et dans le souci de préserver la santé des citoyens, la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard annonce l'annulation de l'ensemble de ses activités et événements publics, sportifs et culturels, prévus d'ici le 31 août 2020.

Considérant l'évolution de la situation de la COVID-19 au Québec, le gouvernement recommande de prolonger durant toute la période estivale, la mesure de distanciation physique de 2 mètres. C'est donc dans une perspective de protection de la santé publique qu'il est jugé préférable d'annuler les festivals et autres rassemblements culturels et sportifs, intérieurs et extérieurs, jusqu'au 31 août 2020.

Plusieurs événements annulés

À Saint-Adolphe-d'Howard, les saisons printanière et estivale sont particulièrement animées; plusieurs événements et activités sont donc touchés par des annulations. Nous publions ici une liste des principaux événements annulés. À noter que cette liste est non-exhaustive et que toute activité ou événement de nature à susciter un rassemblement de personnes est également visé par la directive d'annulation.

- Hommage aux bénévoles (3 mai)
- Journée 50 ans et mieux (4 mai)
- Journée de l'Environnement (juin)
- La Grande journée des petits entrepreneurs (6 juin)
- Festivités de la fête nationale (23 juin)
- Fête des voisins
- Soirées de cinéma en plein air (juin-juillet-août)
- Traversées des Trois-Lacs (11 juillet)
- Concerts à l'église
- Le Grand Show (15 août)

« Nous sommes bien conscients que, sans tous ces événements, notre été sera différent. Mais notre priorité demeure la santé de notre population et nous sommes confiants qu'ensemble, nous passerons à travers cette crise. Les beaux jours vont revenir », a rappelé le maire Claude Charbonneau, incitant les citoyens à continuer de respecter les mesures de protection et de distanciation préconisées par la Santé publique.